



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/165  
S/18739  
5 mars 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Points 31, 73, 131, 136 et 140  
de la liste préliminaire\*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET  
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 5 mars 1987, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à notre lettre datée du 2 mars 1987 (A/42/161-S/18734), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance un grave incident qui s'est produit le 3 mars 1987 et au cours duquel la partie afghane a violé l'espace aérien pakistanais. Ce jour-là, à 13 heures (heure locale), quatre avions afghans ont bombardé le camp de réfugiés de Kaisu à Drosh Tehsil, dans la province de Chitral, tuant deux réfugiés afghans et en blessant cinq autres. De nombreuses maisons ont été détruites. Les avions afghans ont aussi lâché des bombes au hasard dans la zone frontalière de Langarhatt; plusieurs unités de bétail ont été tuées et une jungle proche a pris feu, ce qui a causé d'importants dégâts.

\* A/42/50 et Corr.1.

A/42/165

S/18739

Français

Page 2

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 73, 131, 136 et 140 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim,

(Signé) Muhammad Nasser MIAN

-----

